

Enquête publique n° 16000016/14

DEPARTEMENT Du CALVADOS

FONTAINE-ETOUPEFOUR

ENQUÊTE PUBLIQUE

**ERDF : CREATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION ELECTRIQUE
90 000 / 20 000 VOLTS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE
FONTAINE-ETOUPEFOUR**



Enquête réalisée du 11/04/16 9H00 au 13/05/16 12H00

*RAPPORT DU COMMISSAIRE
ENQUÊTEUR*

TOME 1

Pierre MICHEL

<u>1</u>	<u>Objet de l'enquête</u>	3
1.1	Préambule	3
1.2	Présentation du projet	3
1.2.1	Etude d'impact	5
1.3	Situation du projet au regard des documents supra-communaux	6
1.3.1	Contexte réglementaire	8
<u>2</u>	<u>Organisation et déroulement de l'enquête</u>	8
2.1	Organisation administrative de l'enquête	8
2.2	Préalables au démarrage de l'enquête	9
2.3	Publicité et information du public	9
2.3.1	Par annonces légales	9
2.3.2	Par information sur le site internet de la préfecture du Calvados	9
2.3.3	Par voie d'affichage	9
2.4	Dossier d'enquête	10
2.4.1	Avis Des Personnes Publiques Associées	10
2.5	Déroulement de l'enquête	14
2.5.1	Dates des permanences	14
2.5.2	Visites sur site	14
2.5.3	Tenue des permanences	14
2.6	Clôture de l'enquête	15
2.7	Communication au demandeur des observations recueillies	15
<u>3</u>	<u>Analyse des observations recueillies</u>	15
3.1	Analyse quantitative	15
3.2	Analyse qualitative	16
<u>4</u>	<u>Transmission du rapport d'enquête</u>	16

1 Objet de l'enquête

1.1 Préambule

La présente enquête est réalisée à la demande de la société ERDF.

L'enquête a pour objet la demande d'approbation du projet d'ouvrage relative à la création d'un poste de transformation électrique 90 000 Volts / 20 000 Volts sur la Commune de Fontaine-Etoupefour.

L'ensemble des généralités, commentaires et observations relatif à ce projet sera traité dans ce rapport.

Les conclusions feront l'objet d'un document séparé.

Positionnement :

La commune de Fontaine-Etoupefour est située à l'ouest de la plaine de Caen. Elle fait partie de l'unité urbaine de Caen au sens de l'Institut national de la statistique et des études économiques. Son bourg est à 7 km au nord-est d'Évrecy, à 9 km au sud-ouest de Caen, à 16 km à l'est de Tilly-sur-Seulles et à 18 km au nord-est de Villers-Bocage.

Fontaine Etoupefour appartient à la communauté de commune Evrecy-Orne-Odon (CCEOO)

1.2 Présentation du projet

Pour accompagner l'évolution de la demande locale et assurer la qualité de la desserte en énergie électrique du sud-ouest de Caen, ERDF et RTE proposent de créer un poste source 90 000/20 000 volts sur la commune de Fontaine-Étoupefour. RTE propose de le raccorder à une des lignes aériennes à 90 000 volts « La Dronnière-Odon » par deux liaisons électriques enterrées à 90 000 volts.

S'agissant de la création du poste source de Fontaine-Étoupefour, nous sommes donc en présence de 2 maîtres d'ouvrage, ERDF et RTE.

ERDF : gestionnaire du réseau de distribution d'électricité.

RTE : gestionnaire du réseau public de transport d'électricité.

En tant que responsable du réseau public de transport de l'électricité, RTE exerce ces missions de service public en :

- Assurant un haut niveau de qualité de service
- Accompagnant la transition énergétique et l'activité économique
- Assurant une intégration environnementale exemplaire

ERDF sera propriétaire :- des transformateurs 90 000/20 000 volts, de la partie 20 000 volts du poste, des terrains, des clôtures et des accès au poste.

RTE sera propriétaire des liaisons souterraines à 90 000 volts l'alimentant et des éléments énumérés au paragraphe 1 de l'article 2-1 du décret N° 2005-172 du 22 février 2005.

Les raisons du projet sont d'assurer la qualité d'alimentation électrique du sud-ouest de Caen.

Le sud-ouest de l'agglomération de Caen compte 19 500 clients alimentés en basse tension et une cinquantaine en moyenne tension. Il est traversé par les lignes 90 000 volts La Dronnière-Agneaux et La Dronnière-Odon 1 et 2.

Son alimentation électrique est constituée de 14 départs moyenne tension issus des postes sources de Bocage, La Dronnière, Caen, Saint-Contest, Odon, et d'un poste de répartition 30 000/20 000 volts, Sainte-Honorine, alimenté par le poste source de Bocage.

La qualité de fourniture y est très moyenne en raison de contraintes de charge et de chute de tension sur certains départs moyenne tension :

- Le temps de coupure moyen de la clientèle basse tension est de 78 minutes
- Trois départs moyenne tension ont un transit de puissance supérieur à 5 MVA
- Trois départs présentent des chutes de tension importantes.

Pour répondre aux contraintes d'alimentation de la zone du sud-ouest de Caen, ERDF et RTE ont étudié 2 stratégies distinctes :

- Stratégie A : renforcement de la transformation du poste d'Odon.
- Stratégie B : création d'un nouveau poste source à Fontaine-Étoupefour.

Compte tenu des différents critères techniques, électriques et économiques, ERDF et RTE proposent de créer à Fontaine-Étoupefour un nouveau poste source 90 000/20 000 volts appelé Fontaine-Étoupefour.

Cette solution présente un meilleur bilan technique et électrique et permet de lever la plupart des contraintes et de faire face de façon durable au développement de la zone.

Un raccordement en 90 000 volts sur le réseau public de transport a été demandé à RTE pour alimenter le nouveau poste source. L'étude de faisabilité réalisée par RTE a conduit à entériner un raccordement en coupure par deux liaisons souterraines 90 000 volts sur la ligne aérienne Dronnière-Odon n° 1. L'entrée en coupure se fera par un nouveau pylône aéro-souterrain installé entre deux pylônes existants. Le raccordement du poste source ne génère pas de contrainte sur le Réseau Public de Transport.

Lors de la réunion de concertation tenue le 26 mai 2014 à la préfecture de Caen, l'aire d'étude, l'emplacement du futur poste électrique et son raccordement en technique souterraine ont été validés.

Le futur poste source est situé à l'est de la zone d'activités de Fontaine-Étoupefour, sur la parcelle ZB 544 d'une surface de 6400 m² au lieu-dit les Surias. Le poste électrique sera situé en bordure d'une future voie de desserte de la zone d'activités créée depuis le chemin du Courtelet. Celui-ci est accessible depuis la D 214 (rue de Baron).

Il comprendra les équipements suivants :

- Deux cellules lignes 90 000 volts
- Un jeu de barres 90 000 volts
- Deux cellules transformateurs HTB/HTA
- Deux grilles HTA 20 000 volts
- Une fosse déportée de récupération d'huile
- Un bâtiment industriel principal destiné à recevoir des équipements BT, télécom, sanitaires, etc...
- Des aménagements pour accueillir les futures installations (voiries notamment).

Le raccordement du poste à la ligne aérienne à 90 000 volts ne fait pas l'objet d'une étude d'impact.

Le coût du projet proposé par ERDF et RTE s'élève à environ 5,5 millions d'euros qui se répartissent en :

- 3,8 millions d'euros pour la partie poste source et raccordement
- 1,7 million d'euros pour l'adaptation du réseau HTA.
- Les mesures de réduction d'impact, fosse déportée, murs pare-feu, plantations de haies, sont estimées à 120 000 euros. Ce montant est compris dans le prix global du projet ERDF.

1.2.1 Etude d'impact

Les limites de la zone d'étude sur la commune de Fontaine-Étoupefour sont les suivantes :

- À l'ouest, la limite communale qui suit le chemin du duc Guillaume
- Au nord, la rue de la Bruyère, suivie de la D 214 - rue de Baron, d'orientation NE - SO qui permettent de prendre en compte les premiers pavillons du bourg et les équipements publics de périphérie (cimetière, terrains de sports)
- À l'est, le chemin rural du Calvaire ; les zones réservées aux terrains de sport de la commune sont laissées en dehors de la zone de recherche d'un terrain
- Au sud, le chemin rural de Baron-sur-Odon et les premiers espaces agricoles.

En application de la loi, les grands thèmes réglementaires ont été abordés dans l'étude d'impact :

- La description du projet
- L'analyse de l'état initial de la zone et des milieux susceptibles d'être affectés, notamment les continuités écologiques
- L'analyse des principaux effets sur l'environnement et la santé
- L'analyse des effets cumulés avec d'autres projets connus
- L'esquisse des principales solutions de substitution examinées ;
- La compatibilité du projet avec l'affectation des sols et les plans et schémas, notamment le schéma régional de cohérence écologique
- Les mesures d'évitement, de réduction et de compensation (ERC), ainsi que les modalités de leur suivi et l'estimation des dépenses correspondantes
- Les méthodes utilisées
- Les difficultés éventuellement rencontrées
- Les noms et qualités précises et complètes du ou des auteurs de l'étude d'impact et des études qui ont contribué à sa réalisation.

Synthèse de l'état initial - les contraintes et les zones sensibles

Milieu physique

Milieu naturel

Milieu humain

Paysage et le patrimoine

Analyse des effets négatifs et positifs, directs et indirects, temporaires et permanents à court, moyen et long terme du projet sur l'environnement et la santé.

Effets sur les facteurs climatiques

Effets sur le sol et le sous-sol, sur la qualité des eaux superficielles et souterraines

Zones humides

Risques naturels

Effets sur le milieu naturel : Végétation Faune et avifaune

Effets sur le milieu humain : Effets sur l'habitat et les activités

Effets sur les infrastructures et les réseaux

Effets sur la commodité du voisinage (bruits, vibrations, odeurs, émissions lumineuses)
Effets sur l'hygiène, la santé, la salubrité publique

Air : effets liés à la présence d'un poste, l'hexafluorure de soufre (SF₆)

Champs électriques et magnétiques à 50 hertz et santé

Production de déchets

Sécurité (protection des personnes, risques d'incendie)

Effets sur la consommation énergétique

Effets sur le paysage et le patrimoine

Analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus

L'évaluation environnementale des emplacements qui ont été proposés à la concertation

Mesures envisagées pour éviter, réduire et/ ou compenser les conséquences dommageables sur l'environnement et la santé

Mesures pour le milieu physique

Facteurs climatiques

Sols, sous-sol, qualité des eaux superficielles et souterraines, gestion des eaux pluviales, risque de pollution en phase chantier.

ERDF et RTE ont mis en place une procédure de suivi des exigences réglementaires environnementales. Les engagements environnementaux, issus de l'étude d'impact, pris pour les phases travaux et maintenance des ouvrages en projet sont intégrés dans le cahier des charges des marchés de travaux des entreprises intervenant sur le site. Les maîtres d'ouvrage sont garants du respect de ces engagements.

1.3 Situation du projet au regard des documents supra-communaux

Le projet est compatible avec l'affectation des sols

Documents d'urbanisme relatifs au projet :

- **Schéma de cohérence territoriale (SCOT)** de Caen-Métropole, approuvé le 20 octobre 2011:

Le poste source de Fontaine-Étoupefour ne présente pas de contraintes vis-à-vis des éléments de développement diagnostiqués à l'échelle du territoire du SCOT, et répond à la demande en énergie du développement du sud-ouest de Caen.

- **Directive territoriale d'aménagement et de développement durable (DTADD)** de l'Estuaire de la Seine est opposable au SCOT et au PLU.

Son objectif est de préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et les paysages. Le poste source de Fontaine-Étoupefour est en dehors de ces espaces naturels majeurs.

- **Plan local d'urbanisme (PLU)** de Fontaine-Étoupefour approuvé le 12 février 2008 :

Un emplacement réservé (n° 4) est destiné à une future voie reliant le chemin du Courtelet au chemin du Calvaire. C'est par cette voie que sera desservie l'entrée du poste électrique. Ce dernier se situera en zone UE (zones d'activités) et N

- **Plans, schémas et programmes mentionnés à l'article R. 122-17 du Code de l'environnement** (zones naturelles)

Le règlement de ces zones est compatible avec le projet.

- **Plan de prévention des risques naturels inondations (PPRI) :**

La commune de Fontaine-Étoupefour est couverte par le PPRI de l'Orne, approuvé le 10 juillet 2008. Ce dernier concerne essentiellement la vallée de l'Odon. Le poste ne se situe pas dans une zone à risque du PPRI.

- **Document d'information communal des populations sur les risques majeurs (DICRIM) :**

Un DICRIM a été notifié pour Fontaine-Étoupefour le 05 mai 2006. Le risque concerne les inondations, les mouvements de terrain, la sismicité, le transport de matières dangereuses, la vigilance météorologique. Seul le risque sismique concerne le site d'implantation du projet. Le transport de matières dangereuses est une canalisation de gaz haute pression qui traverse le sud du territoire communal, éloigné du poste de plus d'1 km.

- **Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) :**

Fontaine-Étoupefour est dans le territoire du SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers Normands. Le poste source est sans incidence sur les orientations du SDAGE, à savoir la réduction des pollutions des eaux et des milieux aquatiques. Le poste est situé en dehors de protection de captages et de zones humides.

- **Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) :**

La commune fait partie du SAGE de « l'Orne aval et Seules », approuvé le 18 janvier 2013. Ses principaux objectifs sont la gestion quantitative de l'eau, l'alimentation en eau potable et la qualité des eaux superficielles, souterraines et littorales. Le poste ne portera pas atteinte à la qualité des eaux souterraines et superficielles.

- **Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) :**

Le SRCE de Basse-Normandie chargé de mettre en œuvre la Trame verte et bleue a été approuvé le 18 novembre 2014. Le poste électrique de Fontaine-Étoupefour, situé dans la Plaine de Caen, n'interfère pas avec cette trame, il est situé en dehors des zones d'enjeu de la vallée de l'Odon.

- **Schéma régional de raccordement du réseau des énergies renouvelables de la région Basse-Normandie (S3RER) :**

Le futur poste de Fontaine-Etoupefour a été intégré dans le schéma S3RER avec une capacité d'accueil réservée aux producteurs d'énergies renouvelables annoncées dans la région.

- **Sites Natura 2 000 :**

La zone étudiée est située en dehors de zone Natura 2 000 (directive communautaire CEE/92/43 du 21 mai 1992 concernant la protection des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages), ou de zones susceptibles d'avoir une incidence sur celle-ci. La zone Natura 2 000 la plus proche dite « Vallée de l'Orne et ses affluents », site d'intérêt communautaire, se situe à 10 km au sud-est. Le projet n'aura pas d'incidence sur cette Natura 2000 de par son éloignement.

- **Plan départemental des Déchets du Bâtiment et des Travaux publics (PPGDBTP) :**

À ce jour, aucun PPGDBTP n'est validé en Basse-Normandie.

- **Plan régional Santé Environnement (PRSE) :**

Le PRSE II a été approuvé le 05 septembre 2011. Le poste ne participe pas à la mauvaise qualité de l'air et n'émet aucune particule fine.

- **Plan régional de l'Agriculture durable (PRAD) :**

Le PRAD de novembre 2012 qui fixe les grandes orientations de la politique agricole, agroalimentaire et agro-industrielle de l'État dans la région ne présente pas d'enjeux économiques, sociaux et environnementaux contraires à ceux poursuivis par le projet de poste électrique.

- **Schéma régional Climat Air Énergie (SRCAE) :**

Le SRCAE de Basse-Normandie arrêté le 30 décembre 2013, liste les communes concernées par le développement des énergies éoliennes. La commune de Fontaine-Étoupefour n'a pas de zone de développement de l'éolien autorisée.

- **Autres plans, schémas et programmes :**

La création du poste source de Fontaine-Étoupefour n'a pas d'articulation avec d'autres plans, schémas ou programmes de Basse-Normandie concernant l'environnement, soit que le territoire n'est pas concerné par ces documents (pas de forêt, pas de carrière, pas de parc naturel régional par exemple), soit que le poste ne produise pas de pollution ciblée par ces plans (pas de production de déchets dangereux ou pas de pollution de l'air par exemple).

1.3.1 Contexte réglementaire

Textes régissant l'enquête :

- le code de l'énergie, notamment les articles L.323-11 et R.323-26 ;
- le code de l'environnement, notamment les articles L.123-1 ; R.123-1 et suivants et R.122-1 et suivants
- la demande d'approbation du projet d'ouvrage présenté par la société ERDF relatif à la création d'un poste de transformation électrique 90 000 v / 20 000 v sur la commune de Fontaine-Etoupefour.
- la désignation d'un Commissaire Enquêteur par décision N° E16000016 / 14 du 17 février 2016 de monsieur le Président du Tribunal Administratif de Caen (cf. ANNEXE1).

2 Organisation et déroulement de l'enquête

2.1 Organisation administrative de l'enquête

Le 24 février 2016, Pierre MICHEL, Commissaire Enquêteur titulaire, a pris contact avec Monsieur Noël LAURENCE membre suppléant pour fixer un rendez-vous avec Monsieur Frédéric VENTE Chargé d'affaires : Ouvrages et approvisionnement énergétiques à la DREAL Normandie/ SECLAD/ BCAE afin de convenir des modalités pratiques de l'intervention et recueillir les premières explications sur le projet.

Le 26 février 2016, nous nous sommes rendus à la DREAL, où nous avons rencontré Monsieur Frédéric VENTE en charge du dossier qui nous a présenté les grandes lignes du projet porté à l'enquête publique.

Lors de cette rencontre ont été définies :

- les dates de début et fin d'enquête,
- les dates et heures de permanences dans la commune de Fontaine-Etoupefour.

Un dossier complet nous a été remis ainsi qu'une version informatique sous forme de CD.

Monsieur Frédéric VENTE nous a informé qu'il s'occupait de la publicité à paraître dans deux journaux locaux « Ouest-France » et « Liberté- Le Bonhomme Libre » et qu'ils nous fourniraient copies des preuves de parution de ces avis d'enquête, ce qui fut fait les 29 mars 2016 et 22 avril 2016.

L'arrêté en date du 15 mars 2016 de Monsieur le Préfet du Calvados a fixé les modalités d'enquête, particulièrement : les dates de celle-ci (du lundi 11 avril 2016 au vendredi 13 mai 2016 inclus soit trente trois (33) jours d'enquête), les dates des permanences, la publicité relative à cette enquête tant au niveau de la presse que de l'affichage dans la mairie concernée. (cf. ANNEXE 2)

2.2 Préalables au démarrage de l'enquête

Le 30 mars 2016, le Commissaire Enquêteur s'est rendu sur le site pour effectuer une première visite.

Le 6 avril 2016, le Commissaire Enquêteur a rencontré Monsieur Bernard ENAULT Maire de Fontaine-Etoupefour en sa Mairie, afin de définir l'organisation pratique de l'enquête.

2.3 Publicité et information du public.

Cette information a été faite par les différents moyens prévus par la réglementation.

2.3.1 Par annonces légales

Ces annonces ont été faites avec indication de la durée de l'enquête et horaires des permanences dans deux journaux locaux : « Ouest-France » et « Liberté- Le Bonhomme Libre » les 24 mars 2016 et 19 avril 2016 (cf. ANNEXE 3, 4, 5, 6).

2.3.2 Par information sur le site internet de la préfecture du Calvados.

Conformément à l'arrêté portant sur l'ouverture de l'enquête, l'ensemble du dossier a été mis en ligne par les soins du service de la DREAL sur le site internet de la préfecture du Calvados (<http://www.calvados.gouv.fr>)

2.3.3 Par voie d'affichage

Les affichages de l'avis d'enquête ont été réalisés sur le panneau d'affichage de la mairie ainsi qu'à l'abord du site concerné de manière visible par le public, même en dehors des horaires de permanence.

Lors des différents déplacements du Commissaire Enquêteur dans la commune ainsi que lors de la durée de l'enquête, la présence de ces affichages a été vérifiée.

2.4 Dossier d'enquête

Durant toute la durée de l'enquête, le dossier a été laissé à la disposition du public à la mairie de Fontaine-Etoupefour

Ce dossier était constitué des pièces suivantes :

- Pièce N° 1 : Notice explicative
- Pièce N° 2 : Plan de situation
- Pièce N° 3 : Résumé non technique
- Pièce N° 4 : Etude d'impact
- Pièce N° 5 : Descriptif Technique comportant :
 - Un constat sonore initial
 - Un plan de fosse déportée
 - Un plan bâtiments de commande Coupes et Façades
 - Un plan coupe du poste
 - Un plan vue en plan du poste
 - Un schéma unifilaire de l'installation
- Pièce N° 6 : Avis émis dans le cadre de l'enquête publique. Ces avis sont repris et analysés dans le chapitre suivant.
- Un registre d'enquête d'une contenance de 22 pages, numérotées de 1 à 22, ouvert pour recevoir les observations du public. (cf ANNEXE 7)

Avis du Commissaire Enquêteur sur le dossier présenté à l'enquête publique :

L'ensemble du dossier recueille toutes les informations nécessaires pour être mises à la disposition du public.

Son examen montre que celui-ci répond aux exigences de la réglementation.

Les éléments contenus dans le dossier d'enquête sont suffisants pour une compréhension de l'objectif de la procédure.

2.4.1 Avis Des Personnes Publiques Associées

Le projet d'ouvrage relatif à la création d'un poste de transformation 90 kV / 20 kV à Fontaine Etoupefour a été transmis aux personnes publiques associées le 4 novembre 2016 soit plus de 3 mois avant le début de l'enquête publique, conformément à la réglementation en vigueur.

L'intégration au dossier des avis des personnes associées et de l'autorité environnementale a été réalisée au fur et à mesure de leur réception.

Les commentaires et réponses à ces avis, tant de la part du Commissaire Enquêteur que du porteur de projet figurent dans les sous chapitres ci-après.

Avis de l'Agence Régionale de Santé Normandie (ARS)

En synthèse de cet avis il est rappelé que :

- Le projet ne se situe pas dans un périmètre de captage d'eau potable
- L'équipement d'une fosse déportée et munie d'un séparateur d'hydrocarbure est bien prévu sur le site, mais il conviendrait d'en préciser les conditions de surveillance et le lieu de rejet.
- La vérification de la conformité du niveau sonore émis par l'installation devrait être réalisé dès sa mise en service.
- Engagement du respect de la réglementation au regard des niveaux des champs magnétiques y compris au dessus de la liaison souterraine de 90 000 volts.

Commentaires du Commissaire Enquêteur :

Le document cité en référence est daté du 11 janvier 2016. Les remarques présentées ci-dessus et partagées par le Commissaire Enquêteur font l'objet d'une recommandation dans son avis et conclusion.

Le Commissaire Enquêteur partage pleinement les commentaires faits.

Réponse d'ERDF aux observations ou avis formulés :

Le fonctionnement de la fosse déportée est surveillée par des capteurs de niveau haut dans la partie récupération d'huile et d'un niveau bas dans la partie eau afin de récupérer l'huile dans le séparateur ainsi que les eaux d'extinction.

Une étude Hydrologique sera effectuée pour l'exutoire de la fosse déportée.

Une étude acoustique sera réalisée à la mise en service des transformateurs 90/20 kV

Avis du ministère de la défense Etat major de la zone de défense de Rennes

Signale qu'aucune emprise militaire n'est implantée sur la commune de Fontaine-Etoupefour qui est cependant grevée de la servitude d'utilité publique Défense : PT 140 508 06 faisceau hertzien du Plessis-Grimoult à Bretteville sur Odon. Le projet ne se situant pas dans le tracé de ce faisceau hertzien, la Défense n'a pas d'observation à formuler sur ce projet.

Commentaires du Commissaire Enquêteur :

Le Commissaire enquêteur retient de cet avis que le projet ne se situe pas dans le tracé de faisceau hertzien PT2 140 508 06 valant servitude d'utilité publique.

Cet argument constitue un complément justifiant la non soumission à Déclaration d'Utilité Publique.

Réponse d'ERDF aux observations ou avis formulés :

Sans commentaire

Avis de la Direction régionale des affaires culturelles Service régional d'archéologie.

Prend note du projet et indique que la nature et l'impact des travaux projetés ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique dans l'état des connaissances sur le secteur concerné.

Commentaires du Commissaire Enquêteur :

Dont acte

Réponse d'ERDF aux observations ou avis formulés :

Sans commentaire

Avis de la Direction Régionale des Territoires et de la Mer (DDTM) :

Aucune observation.

Commentaires du Commissaire Enquêteur :

Dont acte.

Réponse d'ERDF aux observations ou avis formulés :

Sans commentaire

Avis de l'autorité environnementale :

Information d'absence d'avis

Commentaires du Commissaire Enquêteur :

Le projet n'étant pas soumis à une déclaration d'utilités publiques (DUP) on peut trouver ici la justification de cette absence d'avis.

Malgré ce constat le Commissaire enquêteur aurait bien voulu trouver, dans le dossier présenté au public, ne serait ce que quelques lignes de cette instance signifiant que le dossier avait bien été pris en compte.

Avis de la Direction Générale de l'Aviation Civile.

Le projet est couvert par les servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Caen-Carpiquet. Ce projet ne devrait poser aucun problème majeur au regard de certaines prescriptions de balisages aéronautique.

En conséquence il n'y a pas d'objection formulée à l'encontre des dispositions retenue dans le présent dossier.

Commentaires du Commissaire Enquêteur :

Dont acte

Avis du Service d'Incendie et de Secours du Calvados (SDIS)

Précise les dimensions et conditions dans lesquelles doivent être réalisées les voies d'accès au site en projet ; conformément aux règles d'urbanisme.

Indique que La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) doit être de 120 m³ de potentiel hydraulique situé à une distance inférieure à 200 m de l'ouvrage. Si cette (DECI) ne peut être atteinte il y aura lieu de compléter le dispositif par une réserve privée conforme aux exigences du SDIS.

Commentaires du Commissaire Enquêteur :

Il est fortement regrettable de constater que les travaux de voirie, certes conformes aux préconisations du SDIS, aient été entrepris avant même la fin de l'enquête publique !

Réponse d'ERDF aux observations ou avis formulés :

La future voie qui sera aménagée fera 6 m de large avec possibilité de retournement au niveau de l'entrée du poste.

Une borne incendie est située rue du Coutelet à moins de 200 m du futur poste.

Avis de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL-SRE).

Après examen du dossier informe qu'au regard du contexte environnementale projet n'appelle aucune remarque de la part du Service Ressources Environnementales.

Commentaires du Commissaire Enquêteur :

Dont acte.

Réponse d'ERDF aux observations ou avis formulés :

Sans commentaire

Avis de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL-UT 14).

Sous réserve que les équipements contiennent moins de 150 kg de SF₆ pas d'observation sinon soumettre le projet à déclaration.

Commentaires du Commissaire Enquêteur :

Dont acte.

Réponse d'ERDF aux observations ou avis formulés :

Les installation du poste qui contiennent du SF₆ sont des disjoncteurs HTA et HTB , cela représente une masse de SF₆ de 30 kg

Avis de la Direction Générale de l'Aménagement Agence routière Départementale de Caen.

Le réseau départemental routier n'est pas concerné.

Commentaires du Commissaire Enquêteur :

Dont acte.

Avis de la Chambre d'agriculture du Calvados

La Chambre d'agriculture émet un avis favorable sur le dossier soulignant la nécessité de la démarche au regard des documents fournis.

Commentaires du Commissaire Enquêteur :

Une grande attention à été requise lors de l'élaboration du projet de façon à ce que la surface située autour de l'installation puisse continuer à être exploitée en réduisant au maximum les contraintes pour l'agriculteur en particulier au niveau des déplacements de ses matériels.

En application du principe de réciprocité le propriétaire s'est vu attribué un terrain de surface équivalent sur la commune sous couvert de la SAFER.

Réponse d'ERDF aux observations ou avis formulés :

Avis favorable

2.5 Déroulement de l'enquête

2.5.1 Dates des permanences

Conformément à l'arrêté du 15 mars 2016, le Commissaire Enquêteur s'est tenu à la disposition du public de manière régulière sur la durée de l'enquête, dans les locaux de la mairie de Fontaine-Etoupefour, aux dates et heures figurant ci-après :

- Lundi 11 avril 2016 de 9h00 à 12h00
- Samedi 23 avril 2016 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 13 avril 2016 de 9h00 à 12h00

Ce choix a été réalisé en concordance avec l'ouverture de la mairie et en incluant un samedi matin ; de façon à faciliter le meilleur accès du public à la consultation.

2.5.2 Visites sur site

Suite à la remise du dossier et à l'occasion des différentes permanences, compte tenu de la nature des observations qu'il a enregistrées, le Commissaire Enquêteur, s'est rendu sur le site considéré, de façon à intégrer la réalité du terrain au plus près de ses commentaires et avis.

2.5.3 Tenue des permanences

L'enquête s'est déroulée dans des conditions particulièrement calmes. Le bureau réservé à l'accueil du public permettait de disposer de toute la place nécessaire pour présenter le dossier et recueillir les observations.

En dehors, de quelques conseillers municipaux et du personnel de la mairie, je n'ai reçu qu'une visite au cours des trois permanences tenues en Mairie.

Durant l'enquête j'ai rencontré à plusieurs reprises Monsieur Bernard ENAULT Maire de Fontaine-Etoupefour et Monsieur Eric BURNEL deuxième adjoint et leur ai fait part, des conditions dans lesquelles se déroulait l'enquête.

A l'ouverture de la deuxième permanence le samedi 23 avril 2016, Monsieur Eric BURNEL m'informe que RTE a entrepris les travaux de voiries menant au futur poste de transformation alors que l'enquête est encore en cours. Ce que j'ai constaté sur site dès la fin de cette permanence.

Le lundi 25 avril 2016 j'ai informé M Olivier LEFEBVRE Chargé de projet ERDF des désordres constatés suite au démarrage des travaux sans autorisation ; en son absence j'ai laissé un message. Dans le même souci d'information j'ai également signalé les dysfonctionnements à Madame Catherine BENIS au tribunal administratif de Caen et Monsieur Frederick VENTE Chargé de l'affaire à la DREAL Normandie ; ce dernier m'a informé qu'il était au courant du démarrage du chantier mais que ces travaux étaient imputables à RTE et que seul le pylône devait être en cause.

2.6 Clôture de l'enquête

Le vendredi 13 mai 2016 à 12h00, le délai étant expiré, l'enquête publique a pris fin.

Avec Monsieur Bernard ENAULT Maire de Fontaine-Etoupefour, nous avons clos et signé le registre contenant les observations du public que j'ai ensuite récupéré conformément au contenu de l'arrêté municipal.(cf ANNEXE 7)

2.7 Communication au demandeur des observations recueillies

A l'issue de l'enquête, après avoir examiné et analysé les observations figurant sur le registre il a été établie une synthèse de ces observations (ANNEXE 8).

Le vendredi 20 mai 2016, le Commissaire Enquêteur a remis en main propre et commenté cette synthèse dans les bureaux de la DREAL à CAEN à Messieurs Olivier LEFEBVRE Chargé de projet ERDF et Frederick VENTE Chargé de l'affaire à la DREAL Normandie.

Le lundi 23 mai 2016 le courrier de réponse sur les points soulevés lors de l'enquête publique établi par M Olivier LEFEBVRE ERDF m'est parvenu (ANNEXE 9).

3 Analyse des observations recueillies

3.1 Analyse quantitative

Au total, durant cette enquête, 1 observation écrite a été répertoriée sur le registre d'Enquête.

3.2 Analyse qualitative

L'unique observation rédigée par Monsieur le maire de Fontaine-Etoupefour constate le démarrage des travaux routiers permettant l'accès au futur poste de transformation.

Le passage de M DAGORNE agriculteur concerné par ces travaux confirme les propos du Maire sans toutefois déposer d'observation écrite.

4 Transmission du rapport d'enquête

A l'issue du délai légal qui a suivi la clôture de cette enquête publique, conformément à l'arrêté préfectoral du 15 mars 2016, j'ai remis et commenté le rapport d'enquête et les conclusions en mairie de Fontaine Etoupefour le vendredi 10 juin 2016 à:

- M. Frederick VENTE Chargé de l'affaire à la DREAL Normandie.
- M Olivier LEFEBVRE Chargé de projet ERDF
- M Gerard DEREL Maire adjoint de Fontaine Etoupefour

- un exemplaire écrit du rapport, ses conclusions et ses annexes avec le registre d'enquête a été remis à la Mairie de Fontaine Etoupefour.

- un deuxième exemplaire écrit ainsi qu'une version informatique du rapport, ses conclusions et ses annexes a été remis a M. Frederick VENTE

- un troisième exemplaire écrit du rapport, ses conclusions et ses annexes a été remis a M Olivier LEFEBVRE

- un quatrième exemplaire de ce rapport et de ses annexes a été remis à M le Président du Tribunal Administratif de Caen.

Fait à Courseulles le 10 juin 2016

Le Commissaire Enquêteur



Pierre MICHEL

Enquête publique n° E16000016/14

DEPARTEMENT du CALVADOS

Fontaine Etoupefour

**ERDF : CREATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION
ELECTRIQUE 90 000 / 20 000 VOLTS SUR LE TERRITOIRE DE LA
COMMUNE DE FONTAINE-ETOUPEFOUR**

Enquête réalisée du 11/04/16 9H00 au 13/05/16 12H00

TOME 2

ANNEXES

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN

17/02/2016

N° E16000016 /14

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation et provision

VU enregistrée le 10/02/16, la lettre par laquelle le Préfet du Calvados sollicite la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : *la création d'un poste de transformation électrique 90 000/20 000 volts sur le territoire de la commune de Fontaine-Etoupefour, demande faite par ERDF* ;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L. 512-1 et suivants et R.512-14 et suivants ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Pierre MICHEL est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Noël LAURENCE est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : ERDF, 9 rue de la Pucelle, B.R.I.P.S, 76024 ROUENT CEDEX versera dans le délai de 1 mois, à la Caisse des dépôts et consignations - Direction du bancaire réglementé, gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs, 15, quai Anatole France 75700 Paris 07 SP - compte n° 40031 00001 0000279168 T 64, une provision d'un montant de 1 000 euros.

ARTICLE 4 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée au Préfet du Calvados, à Monsieur Pierre MICHEL, à Monsieur Noël LAURENCE, à ERDF et à la Caisse des dépôts et consignations.

Fait à Caen, le 17/02/2016

Le Président,

Robert LE GOFF

Pour le Président du Tribunal Administratif de Caen,
Le Greffier,
En l'absence de Monsieur Le Greffier,
Monsieur Le Greffier Adjoint



Monsieur Le Greffier Adjoint



PRÉFET DU CALVADOS

Arrêté portant ouverture d'une enquête publique

Société ERDF Commune de Fontaine Etopefour

**Le Préfet du Calvados
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code de l'Énergie, notamment ses articles L. 323-11 et R. 323-26 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 123-1 et suivants, R. 123-1 et suivants et R. 122-1 et suivants ;

Vu la demande d'approbation du projet d'ouvrage, présentée au titre du code de l'énergie par la société ERDF, représentée par M. Olivier Lefebvre, relative à son projet de création d'un poste de transformation électrique 90000 V/20000 V sur la commune de Fontaine Etopefour ;

Vu le dossier déposé à l'appui de la demande d'approbation du projet d'ouvrage ;

Vu les avis formulés dans le cadre de la consultation du maire et des gestionnaires des domaines publics ;

Vu l'absence d'avis de l'autorité environnementale à la date du 3 janvier 2016 suite à sa saisine enregistrée le 3 novembre 2015 ;

Vu la décision du Président du Tribunal Administratif, en date du 17 février 2016, désignant Monsieur Pierre Michel, ingénieur conseil retraité, en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et Monsieur Noël Laurence, retraité de l'armée de l'air, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant ;

Considérant que ce projet est soumis aux dispositions des articles L. 123-2 et R. 123-1 et suivants du code de l'environnement et qu'il y a lieu de procéder à une enquête publique sur la demande susvisée ;

Sur proposition de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie ;

Article 1 : Il sera procédé du **lundi 11 avril au vendredi 13 mai 2016**, soit pendant 33 jours consécutifs, à une enquête publique relative à l'approbation du projet d'ouvrage présentée par la société ERDF, représentée par Monsieur Olivier Lefebvre, concernant le projet de création d'un poste de transformation électrique 90000 V/ 20000 V sur la parcelle ZB 544 de la commune de Fontaine-Etoupefour (14790).

Article 2 : L'enquête sera ouverte sur la commune de Fontaine-Etoupefour. Pendant la durée de l'enquête, le dossier, comprenant notamment l'étude d'impact et les avis formulés lors de la consultation, sera déposé à la mairie de Fontaine-Etoupefour (14790) où il sera consultable aux lieux et heures habituelles d'ouverture au public, soit les lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et les mardi et jeudi de 14h à 19h. Les observations, propositions et contre-propositions du public pourront être consignées sur le registre d'enquête, à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, et tenu à sa disposition.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront être adressées au commissaire-enquêteur par correspondance en mairie de Fontaine-Etoupefour, où elles seront tenues à disposition du public dans les meilleurs délais.

Article 3 : Quinze jours au moins avant le début de l'enquête, un avis au public sera affiché en mairie de Fontaine-Etoupefour.

Les certificats justifiant du bon accomplissement de ces formalités seront adressés à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie.

Dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf impossibilité matérielle justifiée, le même avis sera affiché par le responsable du projet au voisinage des lieux prévu pour la réalisation du projet.

Il sera justifié de l'accomplissement de cette formalité par une attestation établie par le responsable du projet.

Un avis au public sera annoncé, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans les journaux « Ouest-France » et « Liberté- Le Bonhomme libre » aux frais du demandeur.

L'avis d'enquête ainsi que la notice explicative, les avis formulés dans le cadre de la consultation du maire et des gestionnaires des domaines publics, l'étude d'impact et son résumé non technique seront publiés sur le site internet de la Préfecture du Calvados (<http://www.calvados.gouv.fr>), quinze jours au moins avant le début de l'enquête.

Article 4 : Monsieur Michel, commissaire enquêteur titulaire, sera présent en mairie de Fontaine-Etoupefour et se tiendra à disposition du public pour recueillir les observations écrites et orales les jours et heures suivants :

- le lundi 11 avril 2016, de 9h00 à 12h00 ;
- le samedi 23 avril 2016, de 9h00 à 12h00 ;
- le vendredi 13 mai 2016, de 9h00 à 12h00.

Après la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera sous huitaine le responsable du projet et lui communiquera sur place, les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse en l'invitant à produire, dans un délai de quinze jours, ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur rédigera :

- un rapport comprenant l'objet du projet, la liste des pièces figurant au dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions et contre-propositions produites durant l'enquête ainsi que les observations éventuelles du responsable du projet en réponse aux observations du public ;
- ses conclusions motivées qui devront préciser si elles sont favorables ou non au projet.

Il adressera à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement le dossier de l'enquête déposé en mairie de Fontaine-Etoupefour, accompagné du registre et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête.

Article 5 : Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée, dès réception, au président du Tribunal Administratif, au demandeur et au maire de Fontaine-Etoupefour.

Toute personne pourra en prendre connaissance à la mairie de Fontaine-Etoupefour et à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement pendant un an. Le rapport et les conclusions seront en outre publiés sur le site internet de la Préfecture du Calvados pendant un an.

Article 6 : Le Préfet du Calvados statue par arrêté sur la demande d'approbation du projet d'ouvrage présentée par ERDF et objet de la présente enquête publique.

Article 7 : Toute information sur ce projet peut être demandée auprès de Monsieur Olivier Lefebvre, chargé du projet au sein de la société ERDF au 02 35 07 20 29.

Article 8 : La Secrétaire Générale de la Préfecture du Calvados, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie, le commissaire-enquêteur et le Maire de Fontaine-Etoupefour sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la société ERDF.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Calvados.

Fait à Caen le 15 mars 2016

Pour le Préfet du Calvados et par délégation,
la secrétaire générale



Corinne CHAUVIN

Copie du présent arrêté est adressée à :

- M. le Président du Tribunal Administratif ;
- Monsieur le Maire de Fontaine-Etoupefour ;
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ;
- Monsieur Michel, commissaire-enquêteur titulaire.

vent l'adoption de la préfecture de l'ensemble du dossier. Le préfet notifiera également aux maires de Flury-sur-Orne et d'Isis la date de la réunion du bureau communal de l'agglomération Caen-la-Mer, ou la réunion qu'il a prise.

ANNEXE 3

7136148201
PREFECTURE DU CALVADOS
Société ERDF
Commune de Fontaine-Etoupefour
Demande d'approbation du projet d'ouvrage relatif à la création d'un poste de transformation électrique 90000 V/20000 V
1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le préfet du Calvados informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du 15 mars 2016, il sera procédé du lundi 11 avril 2016 à 9 h 00 au vendredi 13 mai 2016 à 12 h 00 à une enquête publique sur la demande d'approbation du projet d'ouvrage présentée par la société ERDF.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête du lundi 11 avril 2016 à 9 h 00 au vendredi 13 mai 2016 à 12 h 00 en mairie de Fontaine-Etoupefour et présenter ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cette occasion, aux jours et heures habituels d'ouverture de cette mairie, soit les lundi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et les mardi et jeudi de 14 h 00 à 19 h 00. Toute correspondance relative à l'enquête peut également être adressée au commissaire enquêteur en mairie de Fontaine-Etoupefour.

L'avis d'enquête ainsi que la notice explicative, les avis formulés dans le cadre de la consultation du maire et des gestionnaires de domaines publics, l'étude d'impact et son résumé non technique seront publiés sur le site internet de la préfecture du Calvados

(<http://www.calvados.gouv.fr>) au moins quinze jours avant le début de l'enquête. Toute information sur ce projet peut être obtenue auprès de M. Olivier Lefebvre, chargé du projet pour la société ERDF au 02 35 07 20 29.

Le président du Tribunal administratif de Caen a désigné M. Pierre Michel, ingénieur conseil à la retraite en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Noël Laurence, retraité de l'armée de l'air en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

M. Michel se tiendra à la disposition du public en mairie de Fontaine-Etoupefour les jours et heures suivants :

Le lundi 11 avril 2016 de 9 h 00 à 12 h 00.
Le samedi 23 avril 2016 de 9 h 00 à 12 h 00.

Le vendredi 13 mai 2016 de 9 h 00 à 12 h 00.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à disposition du public à la mairie de Fontaine-Etoupefour ainsi qu'à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie.

Le préfet du Calvados statue par arrêté sur la demande d'approbation du projet d'ouvrage formulée par ERDF.

Fait à Caen le 16 mars 2016
Pour le Préfet du Calvados
et par délégation
la secrétaire générale
Corinne CHAUVIN.

Le Président.

la-Devranche a approuvé la modification n° 1 du Plan local d'urbanisme.

Le dossier est également téléchargeable sur le site internet : www.douvres-la-delivrance.fr

7136086001
Commune de
BRETEVILLE-SUR-ODON (Calvados)
Approbation des révisions allégées n° 2 et n° 3 du Plan local d'urbanisme

AVIS

Par délibération en date du 14 janvier 2016, le conseil municipal a décidé d'approuver les deux procédures. Cette délibération est consultable en mairie. Le dossier est à la disposition du public en mairie et à la préfecture.

Tribunaux

7136039901
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Publication de l'état des créances complètes du projet de répartition
Liquidation judiciaire de EIRL TILLY RAPHAEL, 31, avenue de Trouville, 14150 Outreham. RCS Caen 811 608 548.

Activité : entretien et réparation de véhicules automobiles légers.

Liquidateur : Me Alain LIZÉ - 11, place de la Résistance - 14018 Caen cedex 2.
Tout intéressé peut en prendre connaissance au greffe et former réclamation devant le juge-commissaire dans le délai d'un mois à compter de la publication au BODACC.

7136378201
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Les créanciers, et acquéreurs sont avisés que le liquidateur a déposé au greffe du tribunal de commerce de Caen, l'état de collocation suite à la vente immobilière intervenue dans la liquidation judiciaire de Mme TANGUY Christelle épouse EPI-NETTE.

Réalisation immobilière : appartement sis à Hérouville-Saint-Clair, cadastré section BS 73, BT 5 et 257.

Les contestations sont recevables dans le délai de 30 jours de la parution du présent avis au BODACC auprès du TGI de Caen, 11, rue Dumont-d'Urville, 14000 Caen (Art. R.843-11 du code de commerce).

7136398501
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAEN

JUGEMENTS RENDUS A L'AUDIENCE DU 17 MARS 2016

Conversion en mandat judiciaire de SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE LE BRUAS DE LA FORET - RCS CAEN 309 136 451 - Hôtels et hébergements familiaux - Lieu-dit l'Embranchement, 14490 Montiquet.

Date de cessation des paiements : 29 janvier 2016.

Drings, 14200 Hérouville-Saint-Clair.
Pour avis.

Avis administratifs

ANNEXE 4

COMMUNES DU CALVADOS
Société ERDF
Commune de FONTAINE-ETOUPEFOUR
Demande d'approbation du projet d'ouvrage relatif à la création d'un poste de transformation électrique 90 000 V/20 000 V

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le préfet du Calvados informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du 15 mars 2016, il sera procédé du lundi 11 avril 2016 à 9 h 00 au vendredi 13 mai 2016 à 12 h 00 à une enquête publique sur la demande d'approbation du projet d'ouvrage présentée par la société ERDF.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête du lundi 11 avril 2016 à 9 h 00 au vendredi 13 mai 2016 à 12 h 00 en mairie de Fontaine-Etoupefour et présenter ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cette occasion, aux jours et heures habituels d'ouverture de cette mairie, soit les lundi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et les mardi et jeudi de 14 h 00 à 19 h 00. Toute correspondance relative à l'enquête peut également être adressée au commissaire enquêteur en mairie de Fontaine-Etoupefour.

L'avis d'enquête ainsi que la notice explicative, les avis formulés dans le cadre de la consultation du maire et des gestionnaires de domaines publics, l'étude d'impact et son résumé non technique seront publiés sur le site internet de la préfecture du Calvados (<http://www.calvados.gouv.fr>) au moins quinze jours avant le début de l'enquête. Toute information sur ce projet peut être obtenue auprès de M. Olivier Lefebvre, chargé du projet pour la société ERDF au 02 35 07 20 29.

Le président du tribunal administratif de Caen a désigné M. Pierre Michel, ingénieur conseil à la retraite en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Noël Laurence, retraité de l'armée de l'air en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

M. Michel se tiendra à la disposition du public en mairie de Fontaine-Etoupefour les jours et heures suivants :

- le lundi 11 avril 2016, de 9 h 00 à 12 h 00,
- le samedi 23 avril 2016, de 9 h 00 à 12 h 00,
- le vendredi 13 mai 2016, de 9 h 00 à 12 h 00.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à disposition du public à la mairie de Fontaine-Etoupefour ainsi qu'à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie.

Le préfet du Calvados statue par arrêté sur la demande d'approbation du projet d'ouvrage formulée par ERDF.

Fait à Caen, le 16 mars 2016
Pour le Préfet du Calvados
et par délégation
La Secrétaire générale
Corinne CHAUVIN.

Ville de DOUVRES-
LA-DÉLIVRANCE (14440)
Modification n° 1 du PLU

APPROBATION

Par délibération du 14 mars 2016, le conseil municipal de la ville de Douvres-la-Délivrance a approuvé la modification n° 1 du Plan local d'urbanisme.

Le dossier est tenu à disposition du public, à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier est également téléchargeable sur le site internet : www.douvres-la-delivrance.fr

ORDRE DU JOUR

**CAISSES LOCALES
CRÉDIT MUTUEL
ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
ORDINAIRE 2016**

En tant qu'Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport du Conseil d'Administration
- Présentation et approbation des rapports et des comptes de l'exercice 2015
- Fixation du taux de rémunération des parts B et des parts F
- Quitus aux Administrateurs de leur gestion
- Renouvellement de mandats d'Administrateurs
- Ratification de la variation du capital
- Ratification des demandes de remboursement de parts sociales
- Affectation des résultats
- Pouvoirs
- Vote des résolutions
- Questions diverses

CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL DE THURY-HARCOURT

Société Coopérative de Crédit à capital variable et à responsabilité statutairement limitée
1 rue de Condé
14220 THURY HARCOURT
CAEN D 306 897 539

CONVOCAZIONE EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Les Sociétaires de la Caisse de Crédit Mutuel de THURY-HARCOURT sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 22 avril 2016 à 18h au Cinéma le Normandie place du Général de Gaulle 14220 THURY HARCOURT à l'effet de débiter sur l'ordre du jour ci-dessus.

Pour unique insertion
Le Conseil d'Administration.

CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL DE FALAISE

Société Coopérative de Crédit à capital variable et à responsabilité statutairement limitée
7 place Belle Croix
14700 FALAISE
CAEN D 306 897 505

CONVOCAZIONE EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Les Sociétaires de la Caisse de Crédit Mutuel de FALAISE sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 8 avril 2016 à 18h à Le Forum bd de la Libération 14700 FALAISE à l'effet de débiter sur l'ordre du jour ci-dessus.

Pour unique insertion
Le Conseil d'Administration.

Notre publication adhère à



dont elle suit les recommandations

Les remarques concernant une publicité parue dans notre publication sont à adresser au



autorité de régulation professionnelle de la publicité

23 rue Auguste Vacquerie
75116 Paris
www.arpp-pub.org

Les remarques concernant les petites annonces classées sont à adresser directement au journal

AVIS AU PUBLIC

Avis administratifs

ANNEXE 5

Commune de FONTAINE-ÉTOUPEFOUR
Société ERDF
Demande d'approbation du projet d'ouvrage relatif à la création d'un poste de transformation électrique 90 000 V/20 000 V

2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le préfet du Calvados informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du 15 mars 2016, il sera procédé du lundi 11 avril 2016 à 9 h 00 au vendredi 13 mai 2016 à 12 h 00 à une enquête publique sur la demande d'approbation du projet d'ouvrage présentée par la société ERDF.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête du lundi 11 avril 2016 à 9 h 00 au vendredi 13 mai 2016 à 12 h 00 en mairie de Fontaine-Etoupefour et présenter ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cette occasion, aux jours et heures habituels d'ouverture de cette mairie, soit les lundi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et les mardi et jeudi de 14 h 00 à 19 h 00. Toute correspondance relative à l'enquête peut également être adressée au commissaire enquêteur en mairie de Fontaine-Etoupefour.

L'avis d'enquête ainsi que la notice explicative, les avis formulés dans le cadre de la consultation du maire et des gestionnaires de domaines publics, l'étude d'impact et son résumé non technique seront publiés sur le site internet de la préfecture du Calvados (<http://www.calvados.gouv.fr>) au moins quinze jours avant le début de l'enquête. Toute information sur ce projet peut être obtenue auprès de M. Olivier Lefebvre, chargé du projet pour la société ERDF au 02 35 07 20 29.

Le président du tribunal administratif de Caen a désigné M. Pierre Michel, ingénieur conseil à la retraite en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Noël Laurence, retraité de l'armée de l'air en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

M. Michel se tiendra à la disposition du public en mairie de Fontaine-Etoupefour les jours et heures suivants :

- le lundi 11 avril 2016, de 9 h 00 à 12 h 00,
- le samedi 23 avril 2016, de 9 h 00 à 12 h 00,
- le vendredi 13 mai 2016, de 9 h 00 à 12 h 00.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à disposition du public à la mairie de Fontaine-Etoupefour ainsi qu'à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie.

Le préfet du Calvados statue par arrêté sur la demande d'approbation du projet d'ouvrage formulée par ERDF.

Fait à Caen, le 16 mars 2016
Pour le Préfet du Calvados
et par délégation
La Secrétaire générale
Corinne CHAUVIN.

Commune de BELLENGREVILLE
Approbation de la modification n° 4 du Plan d'occupation des sols

AVIS

Par délibération en date du 4 avril 2016, le conseil municipal a approuvé la modification n° 4 du Plan d'occupation des sols sur son territoire. Ladite délibération est affichée en mairie pendant un mois à compter du 15 avril 2016. Le dossier de la modification du POS est tenu à la disposition du public en mairie aux jours et heures d'ouverture ainsi qu'à la préfecture.

Préfecture du CALVADOS
Plan de prévention des risques littoraux (PPRL) Bessin sur les communes d'Arromanches-les-Bains, de Bernières-sur-Mer, de Courseulles-sur-Mer, de Graye-sur-Mer, de Meuvaines, de Saint-Côme-de-Fresné, de Tracy-sur-mer et de Ver-sur-Mer

AVIS ADMINISTRATIF

Par arrêté préfectoral du 4 avril 2016, M. le Préfet du Calvados a approuvé la modification des listes d'Arromanches-les-Bains, Bernières-sur-Mer, de Saint-Côme-de-Fresné et de Ver-sur-Mer.

Tout avis d'opposition doit être adressé au commissaire enquêteur en mairie de Fontaine-Etoupefour.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête du lundi 11 avril 2016 à 9 h 00 au vendredi 13 mai 2016 à 12 h 00 en mairie de Fontaine-Etoupefour et présenter ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cette occasion, aux jours et heures habituels d'ouverture de cette mairie, soit les lundi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et les mardi et jeudi de 14 h 00 à 19 h 00. Toute correspondance relative à l'enquête peut également être adressée au commissaire enquêteur en mairie de Fontaine-Etoupefour.

L'avis d'enquête ainsi que la notice explicative, les avis formulés dans le cadre de la consultation du maire et des gestionnaires de domaines publics, l'étude d'impact et son résumé non technique seront publiés sur le site internet de la préfecture du Calvados (<http://www.calvados.gouv.fr>) au moins quinze jours avant le début de l'enquête. Toute information sur ce projet peut être obtenue auprès de M. Olivier Lefebvre, chargé du projet pour la société ERDF au 02 35 07 20 29.

Le président du tribunal administratif de Caen a désigné M. Pierre Michel, ingénieur conseil à la retraite en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Noël Laurence, retraité de l'armée de l'air en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

M. Michel se tiendra à la disposition du public en mairie de Fontaine-Etoupefour les jours et heures suivants :

M. Michel se tiendra à la disposition du public en mairie de Fontaine-Etoupefour les jours et heures suivants :

- le lundi 11 avril 2016, de 9 h 00 à 12 h 00,
- le samedi 23 avril 2016, de 9 h 00 à 12 h 00,
- le vendredi 13 mai 2016, de 9 h 00 à 12 h 00.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à disposition du public à la mairie de Fontaine-Etoupefour ainsi qu'à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie.

Le préfet du Calvados statue par arrêté sur la demande d'approbation du projet d'ouvrage formulée par ERDF.

Fait à Caen, le 16 mars 2016
Pour le Préfet du Calvados
et par délégation
La Secrétaire générale
Corinne CHAUVIN.

Cor.
Pres.

Par délibération en date du 4 avril 2016, le conseil municipal a approuvé la modification n° 4 du Plan d'occupation des sols sur son territoire. Ladite délibération est affichée en mairie pendant un mois à compter du 15 avril 2016. Le dossier de la modification du POS est tenu à la disposition du public en mairie aux jours et heures d'ouverture ainsi qu'à la préfecture.

Les préfets du Calvados et de l'Orne informent le public qu'en exécution de l'arrêté inter-préfectoral respectivement des 15 mars 2016 et 11 mars 2016, il est procédé du mercredi 13 avril 2016 au vendredi 13 mai 2016 à une enquête publique sur la demande d'autorisation unique valant autorisation au titre de l'article L.214-3 du Code de l'environnement et dérogation au titre du 4° de l'article L.411-2 du Code de l'environnement. Cette enquête porte sur l'effacement des seuils des anciennes centrales hydroélectriques de la Fouillierie et du Bateau ainsi que de l'ancien moulin de Danet situés sur le cours de l'Orne, respectivement sur le territoire des communes de Le Mesnil-Villemer, Ménil-Hubert-sur-Orne et Rapilly.

A cet effet, les pièces relatives à cette information seront déposées au plus tard le 29 mars 2016 en mairies de Le Mesnil-Villemer, Ménil-Hubert-sur-Orne, Rapilly, Les Isles-Bardel et Saint-Philbert-sur-Orne.

ANNEXE 6

Avis administratifs

7136146601
PREFECTURE DU CALVADOS
Société ERDF
Commune de Fontaine-Etoupefour
Demande d'approbation du projet d'ouvrage relatif à la création d'un poste de transformation électrique 90000 V/20000 V
2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le préfet du Calvados informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du 15 mars 2016, il sera procédé du lundi 11 avril 2016 à 9 h 00 au vendredi 13 mai 2016 à 12 h 00 à une enquête publique sur la demande d'approbation du projet d'ouvrage présentée par la société ERDF.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête du lundi 11 avril 2016 à 9 h 00 au vendredi 13 mai 2016 à 12 h 00 en mairie de Fontaine-Etoupefour et présenter ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cette occasion, aux jours et heures habituels d'ouverture de cette mairie, soit les lundi, mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et les mardi et jeudi de 14 h 00 à 19 h 00. Toute correspondance relative à l'enquête peut également être adressée au commissaire enquêteur en mairie de Fontaine-Etoupefour.

L'avis d'enquête ainsi que la notice explicative, les avis formulés dans le cadre de la consultation du maire et des gestionnaires de domaines publics, l'étude d'impact et son résumé non technique seront publiés sur le site internet de la préfecture du Calvados (<http://www.calvados.gouv.fr>) au moins quinze jours avant le début de l'enquête. Toute information sur ce projet peut être obtenue auprès de M. Olivier Lefebvre, chargé du projet pour la société ERDF au 02 35 07 20 29.

Le président du Tribunal administratif de Caen a désigné M. Pierre Michel, ingénieur conseil à la retraite en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Noël Laurence, retraité de l'armée de l'air en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

M. Michel se tiendra à la disposition du public en mairie de Fontaine-Etoupefour les jours et heures suivants :

- le lundi 11 avril 2016, de 9 h 00 à 12 h 00,
- le samedi 23 avril 2016, de 9 h 00 à 12 h 00,
- le vendredi 13 mai 2016, de 9 h 00 à 12 h 00.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à disposition du public à la mairie de Fontaine-Etoupefour ainsi qu'à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie.

Le préfet du Calvados statue par arrêté sur la demande d'approbation du projet d'ouvrage formulée par ERDF.

Fait à Caen le 16 mars 2016
Pour le Préfet du Calvados
et par délégation
la secrétaire générale
Corinne CHAUVIN.

7137162601
Commune de BRETTEVILLE-L'ORGUELLEUSE
Prescription de révision du PLU
AVIS

Par délibération en date du 2 mars 2016, le conseil municipal de Bretteville-l'Orgueilleuse a décidé de prescrire la révision du PLU sur l'ensemble du territoire communal et a fixé les modalités de la concertation à mener pendant la révision du projet.

Cette délibération est affichée en mairie pendant un mois à compter du 18 mars 2016.

Divers

7137476501
A VENDRE
Fonds de commerce de boulangerie 2, place Jean-Jaurès, 14123 Fleury-sur-Orne.
Les offres d'acquisition sont à adresser l'étude de Me Judith DOUTRESSOULLE, mandataire judiciaire, 77, rue de Bernières, BP 50186, 14011 Caen cedex 1.

7137534701
A VENDRE
Fonds de commerce de pizzeria, 82, rue d'Auge, 14000 Caen.

Pour avis
La Gérance.

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 29 février 2016, le capital social a été réduit de 2 720 euros pour le porter de 8 000 euros à 5 280 euros par voie de rachat et d'annulation de 272 parts sociales appartenant à un associé, à la valeur unitaire de 10 euros.
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence :
- ancienne mention : 8 000 euros,
- nouvelle mention : 5 280 euros.
Mention sera faite au RCS : Caen.

Étude DESHAYES ET ASSOCIÉS
Notaires associés
CAEN
8, rue Guillaume-le-Conquérant

AVIS DE CONSTITUTION

Suivent acte reçu par Me Aymeric Cours-Mach, notaire à Caen (141) A rue Guille...

dissoute de plein droit sans liquidation et la date de réalisation de la fusion et l'ASSOCIATION PARITAIRE REGIONALE (APR) NORMANDIE sera purement et simplement subrogée dans tous les droits, actions, obligations et engagements de l'absorbée.

Les créanciers, peuvent former opposition devant le Tribunal de grande instance de Caen dans les trente jours de la présente publication.

Pour avis

7137498701
PROJET DE FUSION

ASSOCIATION PARITAIRE REGIONALE (APR) BASSE-NORMANDIE, Association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée à la Préfecture du Calvados le 31 octobre 1972, dont le siège est situé Parc Athéna, 2, rue Albert-Schweitzer 14260 Saint-Contest (n° Siret 780 716 155 00046) et ayant pour objet l'ensemble des missions dans le domaine de la formation professionnelle continue dans les branches de bâtiment et des travaux publics (Association absorbée).

ASSOCIATION PARITAIRE REGIONALE (APR) NORMANDIE, Association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée à la Préfecture du Calvados le 10 décembre 2015, dont le siège est situé Parc Athéna, 2, rue Albert-Schweitzer, 14280 Saint-Contest (n° Siret 817 774 406 00012) et ayant pour objet l'ensemble des missions dans le domaine de la formation professionnelle continue dans les branches du bâtiment et des travaux publics (Association absorbante).

Aux termes du projet de traité de fusion en date du 31 mars 2016, l'ASSOCIATION PARITAIRE REGIONALE (APR) NORMANDIE envisage d'absorber l'ASSOCIATION PARITAIRE REGIONALE (APR) BASSE-NORMANDIE dans le cadre de dispositions prévues relatives à l'économie sociale et solidaire et selon les modalités suivantes :

- les opérations de fusion sont envisagées sur la base des comptes de l'absorbée clos au 31 décembre 2015
- l'ensemble des éléments d'actif apporté : 587 072 euros ;
- l'ensemble des éléments de passif pris en charge : 587 072 euros ;
- l'actif net apporté : 0 euro ;
- la date envisagée de la décision d'approbation par les organes de délibération 2 juin 2016 ;
- la date de réalisation de la fusion 1er juillet 2016 avec un effet rétroactif au 1er janvier 2016.

L'ASSOCIATION PARITAIRE REGIONALE (APR) BASSE-NORMANDIE sera dissoute de plein droit sans liquidation à la date de réalisation de la fusion et l'ASSOCIATION PARITAIRE REGIONALE (APR) NORMANDIE sera purement et sim...

PROJET SOUMIS À ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du 15 mars 2016
il sera procédé du 11 avril 2016 au 13 mai 2016 inclus,
à une enquête relative à La création d'un poste de transformation
électrique porté par ERDF

Registre ouvert le 11 avril 2016

Le Maire
Bernard ENAULT



Le Commissaire Enquêteur

A handwritten signature in blue ink, consisting of several stylized, overlapping strokes.



1^{re} Permanence ouverte ce jour 21 Avril 2016 à 9^h00

observations :

Prise en charge dossier et signature registre

Permanence close à 12^h00 Aucune visite ni courrier

Le CE P MICHEL

2^{de} Permanence ouverte ce jour 23 Avril 2016 à 9^h00

observations : Ni Courrier. Ni dépositions effectuées depuis la précédente permanence

• FE01

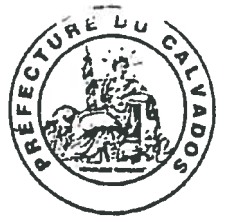
entant que maire de la commune je signale que les travaux réalisés afin d'implanter un pylône lié à l'alimentation de la porte science et faisant partie intégrale de l'opération ont débute sous concertation avec le maire et les propriétaires fonciers le 22 Avril 2016 à 9h30.

Le maire

Permanence close à 12^h00 2 visites

Reçu M^r DIXBORNE Cultivateur concerné par le début des travaux n'a pas souhaité faire d'observation dans un premier temps.

Le CE P MICHEL



3^e permanence ouverte ce jour 13.7.16 à 9^h00

observation : Ni courrier ni deposition effectuées depuis la permanence precedente.

Permanence et enquête close à 12^h00

Aucune visite ni courrier au cours de cette dernière permanence

le CE P MICHEL

~~Large diagonal line crossing out the remaining lined area of the page.~~

Registre clos le 13 mai 2016.....

Le Maire
Bernard ENAULT



Le Commissaire Enquêteur
Pierre MICHEL


M. Pierre MICHEL
4B rue des prairies
14470 COURSEULLES SUR MER
Tel : 09.81.30.58.78 / 06.76.48.97.02

ANNEXE 8.1

Monsieur Olivier LEFEBVRE
ERDF URE Nord Pas-de-Calais
9, place de la Pucelle – BP 537
76024 ROUEN CEDEX 1

Copies : Monsieur Frederick VENTE Chargé d'affaires énergie DREAL
Monsieur Bernard ENAULT Maire de Fontaine-Etoupefour

Courseulles, le 19 mai 2016

Objet : Enquête Publique relative à la création d'un poste de transformation électrique 90 000 V / 20 000 V sur la commune de Fontaine-Etoupefour.

Monsieur,

Conformément à la décision du 17 février 2016 de Monsieur le Président du tribunal administratif de Caen, j'ai été chargé de procéder à l'enquête publique relative à la : *création d'un poste de transformation électrique 90 000 V / 20 000 V sur la commune de Fontaine-Etoupefour.*

Dans le document ci-joint, vous trouverez la synthèse des observations et remarques constatées durant la durée de l'enquête. Une question, relative au projet présenté, reste sans réponse, je vous remercie de bien vouloir m'apporter des éclaircissements à son propos.

Bien entendu, si vous souhaitez avoir plus de précisions sur certains points évoqués dans cette synthèse, je suis à votre entière disposition pour vous apporter tous compléments d'informations nécessaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le chargé de projet, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Pierre MICHEL



Commissaire Enquêteur

Dossier et courrier remis en main propre à M Olivier LEFEBVRE Chargé de projet ERDF et Frederick VENTE Chargé d'affaire énergie DREAL le 20 mai 2016.

Ce PV de synthèse de 2 pages comprend :

Les observations des PPA formulées dans le cadre de l'enquête,
Les observations et questions complémentaires du commissaire-enquêteur.

Déroulement de l'enquête

Les trois permanences se sont déroulées aux jours prévus par l'arrêté de prescription de l'enquête. En dehors de Monsieur le Maire de Fontaine-Etoupefour et d'un de ses adjoints, une seule personne, un agriculteur concerné par le projet, s'est présenté à la deuxième permanence sans toutefois déposer ses observations par écrit.

Le 23 avril 2016 en tout début de permanence, Monsieur Bernard ENAULT Maire de Fontaine-Etoupefour m'a informé qu'à sa grande stupéfaction, comme à celle des propriétaires fonciers des parcelles concernées par le projet, les travaux d'aménagement du chemin d'accès au poste avaient débuté. Cette constatation a été immédiatement notifiée sur le registre d'enquête publique.

Compte tenu de la faible participation du public aucun autre incident n'est à signaler.

Les conditions d'accueil du public dans les locaux de la mairie ont été tout à fait satisfaisantes.

La clôture de l'enquête publique s'est effectuée le 13 mai 2016 à 12h00. Monsieur Bernard ENAULT Maire a conjointement signé avec le Commissaire Enquêteur la page de clôture du registre d'enquête. Ce même jour, j'ai pris possession de l'ensemble du dossier ainsi que du registre d'enquête avec ses pièces annexées.

Synthèse des observations des PPA (Personnes Publiques Associées)

Les réponses du porteur de projet aux avis des PPA émis dans le cadre de la consultation préalable à l'enquête publique figurent dans la pièce N°6 des dossiers présentés au public et sont reprises dans le rapport d'enquête.

Le commissaire Enquêteur note cependant qu'il est dommageable que l'autorité environnementale ne se soit pas prononcée sur ce dossier.

Parmi les remarques des PPA, On retiendra tout particulièrement la nécessité de :

- préciser les conditions de surveillance du séparateur d'hydrocarbure de la fosse déportée et de son lieu de rejet.

- vérifier la conformité du niveau sonore émis par l'installation dès sa mise en service.

Question relative aux observations réalisées lors de l'enquête :

- 1 Comment le démarrage des travaux a-t-il pu être réalisé avant même :
 - la clôture de l'enquête publique, la remise du rapport et ses conclusions ?

En application des dispositions de l'article R123-18 du Code de l'environnement, je demande à Monsieur Olivier LEFEBVRE chargé de projet pour ERDF de bien vouloir me transmettre dans les 15 jours calendaires, à compter de la date de réception du présent procès-verbal de synthèse, un mémoire en réponse sur l'ensemble des questions et observations formulées ci-dessus, à savoir le 3 juin 2016 dernier délai.

Le mémoire en réponse me sera transmis par courrier postal et pourra l'être également par courrier électronique.

Ce procès-verbal de synthèse ainsi que le mémoire en réponse seront intégrés au rapport final.

Plus rien ne faisant l'objet d'interrogations de la part du Commissaire Enquêteur, le présent mémoire est clos le 19 mai 2016.

A Courseulles-sur-mer le 19 mai 2016

Pierre MICHEL



Commissaire Enquêteur

Nos références **OL/F.ETO/1213/25**
Interlocuteur **Olivier LEFEBVRE**
tel **02 35 07 20 29**
fax **02 35 07 21 24**
Olivier-serge.lefebvre@erdf-grdf.fr

Monsieur Pierre MICHEL
4B rue des Prairies
14470 COURSEULLES SUR MER

Objet **Réponses du Maître d'Ouvrage ERDF**
Enquête Publique FONTAINE-ETOUPEFOUR
Arrêté préfectoral du 15/03/2016

Lettre recommandée avec A R

Rouen, le 24 Mai 2016

Monsieur le commissaire-enquêteur,

A l'issue de l'enquête publique préalable à travaux relative au projet ERDF de création d'un poste électrique 90 000 / 20 000 volts sur la commune de FONTAINE-ETOUPEFOUR .

Vous nous avez transmis le procès-verbal de fin d'enquête publique en date du 19 Mai 2016 dans lequel vous exprimez le souhait que nous répondions aux questions qui y sont formulées.

Nous avons l'honneur de vous adresser par la présente les réponses apportées par le Maître d'Ouvrage ERDF, à la question relative aux observations réalisées lors de l'enquête.

Vous souhaitant bonne réception de ces éléments et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourrez juger utile, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le chargé de projet ERDF,
Olivier LEFEBVRE



P.J. : Réponses du Maître d'Ouvrage ERDF au commissaire enquêteur

**PROJET DE CREATION D'UN POSTE ELECTRIQUE 90 000/20 000 VOLTS
SUR LA COMMUNE DE FONTAINE6ETOUPEFOUR**

**REPONSE D'ERDF AUX OBSERVATIONS FORMULEES PAR M. Pierre MICHEL,
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

1. Comment le démarrage des travaux a-t-il pu être réalisé avant même :

-La clôture de l'enquête publique, la remise du rapport et ses conclusions ?

Réponse du maître d'ouvrage ERDF :

Les travaux qui ont été réalisés pendant l'enquête publique sont des travaux programmés sur une ligne HTB 90 000v Dronnière-Odon se situant sur la parcelle 545 section ZB lieu dit les Surias sous maîtrise d'Ouvrage RTE et ne sont pas liés à ceux soumis à enquête publique d'ERDF.